

Séance du 17 septembre 2024

Procès-verbal

Présents :

Membres représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie recteur par intérim
- Madame Nathalie DEPARDIEU, directrice des ressources humaines
- Monsieur Cédric MONLUN, SG DSDEN 86

Membres représentants des personnels titulaires :

- Monsieur Bruno LAJUGIE (UNSA éducation)
- Madame Géraldine LASNES (UNSA éducation)
- Monsieur Guillaume DURAND (UNSA éducation)
- Madame Amandine DUVAL (FSU/CGT)
- Madame Lise GUILLEMOT (FSU/CGT)
- Madame Julie CARPENTIER (FSU/CGT)
- Nathalie GRAND (SGEN CFDT)

Membres experts :

- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la DIPEAR
- Monsieur Jean-Charles LINIER, chef de la DPE
- Monsieur Fabien MARCHAND, chef de la DIBAG
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Madame Isabelle ETCHETO, psychologue du travail
- Monsieur David FEVIN, chef de l'EAFC
- Madame Sylvie PFEIFFER, inspectrice SST
- Monsieur Benoit DUPONT chef de division DSI
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séance

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1.Approbation du PV du 14 mars 2024
- 2.Point trimestriel des RSST des services déconcentrés et présentation du nouvel outil
- 3.Finalisation du retour de la visite DIPEAR
- 4.Retour visite SAGE du 1^{er} degré
- 5.Planning des visites 2024/2025
- 6.Proposition de méthodologie de la mise en place du PAP académique des services déconcentrés
- 7.Questions diverses :

Monsieur le secrétaire général d'académie recteur par intérim ouvre la séance à 10h00.

Le quorum est atteint.

Déclaration préalable de la FSU-CGT

Monsieur le secrétaire général d'académie recteur par intérim répond aux représentants de la FSU-CGT.

Au niveau règlementaire, l'instance doit se réunir 1 fois par an. L'administration souhaite aller au-delà pour préserver le dialogue social. Les temps de travail sous forme de GT sont très réguliers et il y a un vrai continuum de travail tout au long de l'année même si parfois les instances doivent être déplacées. Les éléments et les pistes de travail sont produits lors de l'instance. Concernant le retour sur les RSST, monsieur le conseiller de prévention académique va faire sa présentation sur le nouvel outil. Cela permettra d'apprécier l'évolution en terme de prévention puisque grâce à la nouvelle version le traitement est plus fin. Monsieur le secrétaire général rappelle que cet outil n'a pas vocation à faire des doléances mais doit servir à faire des observations en lien avec la santé sécurité au travail des agents.

1.Approbation du PV du 14 mars 2024 :

Le PV est approuvé à l'unanimité sous réserve d'un point de modification en page 4

2.Point trimestriel des RSST des services déconcentrés et présentation du nouvel outil :

Point trimestriel des RSST des services déconcentrés :

Monsieur le conseiller de prévention académique rappelle que le document qui a été envoyé en amont aux membres de la commission est l'extraction des RSST pour l'année scolaire 23-24.

Sur le dernier trimestre il y a eu 7 observations, d'avril à septembre dont 3 risques psychosociaux. Il est à noter que les AESH qui font une observation sur le RSST dématérialisé sont administrativement affectés à

la DSDEN. Aussi leurs signalements RSST entrent dans les chiffres des services. Il faudra donc affiner dans le logiciel pour modifier ces profils. Si les AESH sortent du profil des services, il ne reste plus qu'une seule déclaration concernant les agressions physiques. Les psychologues sont également comptabilisés dans les services.

Dans les 7 observations 4 concernent les personnels des CIO et 1 sur le Greta (pour les personnels qui sont rattachés au rectorat).

Les représentants de l'UNSA éducation expliquent qu'il y a peu d'observations, car dans les services les personnels ont des craintes à faire un RSST. Les personnels enseignants ont moins de résistance et en font plus spontanément.

Monsieur le secrétaire général d'académie recteur par intérim répond que les demandes sont systématiquement traitées et qu'il y a d'autres canaux comme les assistantes sociales, la DRH ou un courrier. D'autres démarches sont possibles, la liberté est laissée aux personnels. Madame la secrétaire générale de la Charente-Maritime complète en expliquant que dans les départements il y a aussi des relais qui sont mis en place pour aider les collègues en difficulté.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail ajoute que l'information aux personnels est essentielle et qu'il faut leur expliquer les outils à disposition, les représentants des personnels ont un rôle à jouer. Il faut que la culture de l'urgence se transforme en culture de prévention, il faut repérer les signaux faibles, il faut traiter en amont, il faut éduquer les personnels à la prévention.

Les représentants de la FSU –CGT déposent un avis concernant la formation aux risques psychosociaux. L'avis est adopté à l'unanimité.

Présentation du nouvel outil :

Monsieur le conseiller de prévention académique va présenter l'outil tel que les personnels l'utilisent aujourd'hui dans sa nouvelle version.

Le personnel qui souhaite déposer un RSST, doit sélectionner son profil.

Au niveau des observations RSST :

- Les familles de risques ont été retravaillées (20 familles avec un onglet explicatif qui permettra d'affiner les statistiques)
- Possibilité de faire des exports de listes
- Les conditions d'utilisation doivent être acceptées avant de réaliser une observation RSST.
- L'établissement d'exercice se génère directement après reconnaissance du profil de la personne
- Pour le descriptif de l'observation il y a une limitation à 5000 caractères.

Au moment d'envoyer le message, la personne peut visualiser la liste des destinataires notifiés et valider ou non son envoi. Si le choix se porte sur « non » un autre moyen de communication sera proposé dans une future mise à jour. Les représentants de la FSU-CGT demandent que parmi les propositions d'envoi soit ajouté « envoyer à la secrétaire de la F3SCT ».

Les représentants de l'UNSA souhaitent savoir si les AESH et les PsyEN sont toujours comptabilisés dans les personnels du rectorat.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que la DSI est en train de travailler sur ce sujet et que le problème est complexe puisque la personne n'est pas toujours rattachée à un service et à un chef de service.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail signale qu'elle ne reçoit pas les notifications RSST. Elle rappelle que réglementairement elle doit pouvoir consulter les observations RSST et qu'il faut donc vérifier le paramétrage.

Monsieur le conseiller de prévention académique précise que l'ISST peut consulter les observations RSST mais elle ne reçoit pas les notifications.

Monsieur le conseiller de prévention académique précise que tant que l'observation n'a pas été visée il y a encore la possibilité de la modifier.

L'extraction des données est possible selon le paramétrage du profil.

L'extraction pdf d'une observation ne sera possible que si elle est visée.

Cette hyper application est la même pour les 3 académies en RANA.

Sur Poitiers elle est en place, Bordeaux va l'intégrer courant septembre et sur Limoges tout reste à faire.

Les représentants de la FSU-CGT demandent si une formation est possible pour l'utilisation de la nouvelle application.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que seule une affiche explicative est prévue car l'application ne change pas radicalement. Si un besoin se fait sentir, un webinaire pourra être programmé en lien avec la directrice des ressources humaines adjointe sous le format 30 mn pour comprendre pour expliquer de nouveau ce qu'est un RSST.

Monsieur le secrétaire général adjoint précise qu'il faut éviter de diffuser des éléments qui permettent de reconnaître une personne. La responsabilité civile et / ou pénale peut être engagée. Il faut être vigilant face aux risques d'accusation de diffamation. Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail précise que l'application numérique a été choisie par l'académie pour simplifier la communication, il existe toujours des registres papier. La version papier du RSST reste la base réglementaire.

Monsieur le secrétaire rappelle par ailleurs que le registre des RSST n'est pas une messagerie et que les RSST désignant des noms ou des personnes seront retirés. Si un problème entre deux personnes se pose, le RSST n'est pas la 1ère démarche à entreprendre. Il doit passer par un autre canal (courrier, téléphone...).

Monsieur le conseiller de prévention académique précise que pour le moment il n'y a pas eu de suppression d'observations et qu'une procédure sera mise en place. Concernant le délai de conservation des RSST un travail est en cours avec le référent RGPD.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient que des GT soient mis en place pour suivre ce dossier.

Monsieur le conseiller de prévention répond que des groupes de travail sont déjà prévus en octobre pour faire un bilan avec l'ensemble des secrétaires des F3SCT ainsi qu'en début et fin d'année 2025 pour permettre d'élaborer le PAP.

Il faudra donc vérifier les axes de travail et adapter le volume de travail.

3. Finalisation du retour de la visite DIPEAR :

Monsieur le secrétaire de la F3SCT explique que le compte rendu a été renvoyé après modification du point de désaccord.

Madame la directrice des ressources humaines répond que lors des visites d'observation, il fallait modifier dans le compte rendu, la manière dont certains personnels s'adressaient aux cadres. Les axes de travail proposés, les leviers et les préconisations sont intéressants :

PRECONISATIONS :

✓ Formation :

Revoir la politique de formation du rectorat : créer des formations, à la fois sur les sujets purement professionnels mais aussi sur la propre organisation de chacun.

- Une formation outil
- Une formation règlementaire
- Des formations sur la structure (le ministère, les instances au rectorat, les rôles des différentes divisions, visite des DSDEN, le fonctionnement des EPLE)
- Une formation sur la gestion du temps
- Une formation sur la séparation vie privée / vie professionnelle
- Une formation sur les risques psycho-sociaux

✓ Organisation de travail :

- Création d'un tutorat rémunéré
- Maintien des renforts dans le service

✓ Risques psycho-sociaux :

- Préparer les encadrants à repérer les signes d'épuisement au travail, prendre en compte les alertes et les signes de mal-être.

Monsieur le secrétaire général d'académie recteur par intérim explique qu'une partie des éléments sont en cours de mise en œuvre. Si les crédits le permettent il y aura des formations, le tutorat rémunéré est déjà en place.

Madame la directrice des ressources humaines explique qu'un lien sera fait avec l'EAFC pour permettre de créer un « vrai » vivier de tuteur avec un référentiel. Il faut acter les accompagnements pour qu'ils soient rémunérés.

Monsieur le directeur de l'EAFC confirme qu'il faut des lettres de mission et un accompagnement des tuteurs, cela est en cours de développement.

Madame la directrice des ressources humaines précise que la liste des personnes tuteurs sera donnée au chefs de division. Les crédits utilisés par l'EAFC seront ceux de l'académie.

Madame la psychologue du travail explique qu'une formation sur la gestion du temps mise en place par l'EAFC est encore disponible.

Dans les deux divisions DPE et DIPEAR des kits d'accueil sont mis en place et cela va être développé dans les autres services.

Monsieur le directeur de l'EAFC ajoute, qu'à aujourd'hui 18 dispositifs de formation sont proposés sur le site sous forme de formation obligatoire ou d'initiative locale. Il faut consulter le catalogue. Les formations d'initiative locale sont intéressantes car le coût est limité du fait que c'est le formateur qui se déplace.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient que les formations de préparation aux concours soient.

développées.

Madame la directrice des ressources humaines répond qu'il faut trouver des formateurs pour les formations métiers et qu'il faut là aussi trouver des viviers de formateurs.

Les représentants de la FSU-CGT expliquent qu'il faut également travailler sur la communication car les personnels ne sont pas toujours au courant des offres proposées.

Madame la directrice des ressources humaines répond que le taux de réussite des personnels est très bon et que les personnels sont accompagnés par leur chef de service.

Un QR code sera mis à la disposition des personnels pour visualiser les offres plus facilement.

4.Retour visite SAGE du 1^{er} degré :

La visite de ce nouveau service a eu lieu le 1er juillet 2024 suite à la mise en place du nouveau service en septembre 2023. Un questionnaire a été envoyé aux personnels de la division 15 jours avant la visite, 12 questionnaires ont été récupérés sur 13. La visite a ensuite été réalisée avec 2 groupes composant la délégation chacun composé d'1 représentant de l'administration et 2 représentants des organisations syndicales de la F3SCT. Le compte rendu sera ajouté au PV de l'instance.

Les gestionnaires ont été globalement satisfaits de cette visite.

Madame la secrétaire générale de la Charente-Maritime remercie les membres qui ont participé à cette visite. Ce service est de qualité, l'ambiance et la solidarité sont de mise grâce au travail décisif du chef de division ainsi qu'à l'aide des collègues du rectorat. Depuis début juillet les choses ont avancé, l'ergonomie a été améliorée, l'harmonisation est en cours de travail.

L'outil RESANA a été déployé, chaque département peut avoir accès à sa partie. Sous format numérique les fichiers sont traités et un mémo est cours de préparation. Concernant la gestion des portefeuilles de travail, un travail est en cours, l'organisation sera proposée au secrétaire général sous forme de note. La charge de travail et la technicité du poste seront répartis en fonction des catégories C ou B et il y aura une coordinatrice paye pour les 4 bureaux. Pour la signature de la paye, la chef de division et l'adjointe au DASEN ont la délégation, la DDFIP continue à vouloir une transmission papier sur Limoges.

Un processus est également mis en place pour que les nouveaux arrivants du service aient une base de travail ainsi que des modalités de communication et de proximité vers les personnels enseignants.

La visite a été appréciée par les collègues et a libéré le dialogue.

5.Planning des visites 2024/2025 :

Les représentants des syndicats demandent une levée de séance pour pouvoir se consulter.

Ils souhaitent visiter la DEC, la DPE5 et faire une visite de suivi à la DIPEAR.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail rappelle que les représentants de la F3SCT SA sont compétents au rectorat mais également dans les services déconcentrés. Il est important que l'instance soit connue dans les services. Le périmètre est large.

Madame la directrice des ressources humaines pense que le schéma est le même pour tous les services et

qu'un sujet transverse pourrait nourrir les travaux pour améliorer la visibilité préventive. Par exemple dans la gestion de l'accueil du public, comment améliorer le travail des collègues, évaluer leurs besoins, comment les accompagner.

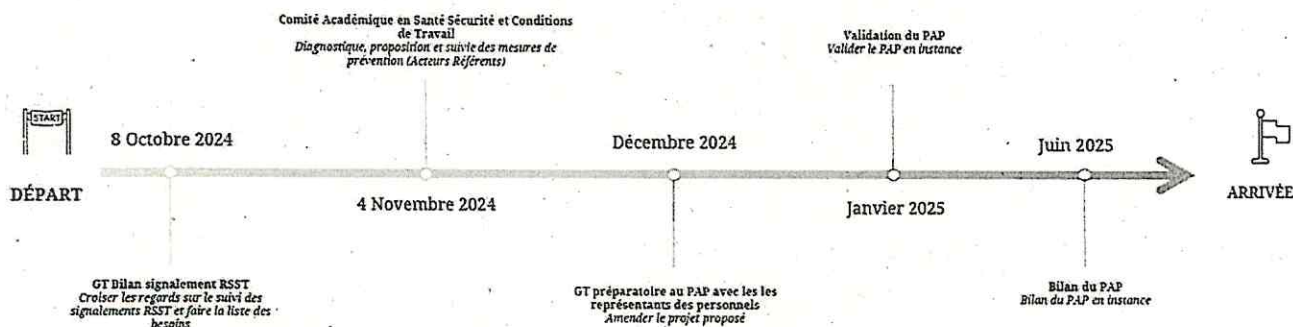
Monsieur le secrétaire général d'académie recteur par intérim propose donc deux thématiques de visites qui seront : - accueil du public

- évaluation des risques

Ces deux thématiques seront à travailler en GT pour déboucher sur des préconisations utiles et des conclusions communes avec un calendrier.

6. Proposition de méthodologie de la mise en place du PAP académique des services déconcentrés :

Monsieur le conseiller de prévention académique explique que la méthode sera la même qu'en F3SCT académique. Il présente le calendrier de l'année scolaire :



Le PAP est biannuel car l'administration fonctionne sur l'année scolaire, le suivi sera meilleur.

7. Questions diverses :

Monsieur le secrétaire général recteur par intérim, explique que pour le restaurant du rectorat la modalité de service va être changée. La variété de proposition sera plus large avec des snacks ou des plats chauds à disposition dans des armoires spécifiques et le lieu sera en libre accès ouvert à tous les personnels pour un moment plus convivial. La transition entre les deux systèmes de restauration est en train de se mettre en place avec le CROUS pour qu'il n'y ait pas de période sans restauration entre les deux systèmes.

Monsieur le secrétaire de l'instance souhaite savoir comment les comptes rendus de visite seront diffusés.

Monsieur le secrétaire général recteur par intérim valide la diffusion.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond qu'un travail de mutualisation en GT avec les autres secrétaires des instances est prévu ainsi qu'un programme de visites.

Monsieur le secrétaire général recteur par intérim complète en expliquant que les GT permettent non

seulement la continuité sur les conditions de travail mais également le partage d'information entre les différentes instances.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaiteraient connaître les modalités d'attribution du compte épargne temps de 60 jours à 70 jours.

Madame la directrice des ressources humaines répond que cette mesure a été prise pour les collègues qui ont été mobilisés lors de cette année olympique. Personne au rectorat n'a été concerné à vérifier peut-être à la SDJES.

Les représentants de l'UNSA éducation demandent quand sera versé l'indemnité de télétravail.

Madame la cheffe de la division de la DIPEAR répond que cela est en cours avec la DSI pour l'année scolaire précédente. Le paiement devrait être automatisé à terme de manière trimestriel.

Les représentants de l'UNSA éducation demandent s'il y aura un CIA et quel sera le montant.

Monsieur le secrétaire général recteur par intérim précise que le montant n'est pas encore connu et que l'administration va commencer à y travailler.

Les représentants de l'UNSA éducation demandent si les dates de fermeture du rectorat pour les congés de Noël sont connues.

Monsieur le secrétaire général recteur par intérim répond que cela sera proposé en fonction de la date de nomination du nouveau recteur. Une proposition sera faite début octobre.

Monsieur le secrétaire général recteur par intérim clôture la séance à 12h15.

Monsieur le secrétaire de la F3SCT SA



Madame la secrétaire adjointe de la F3SCT SA

Monsieur le président de la F3SCT SA :

Le secrétaire général d'académie
Recteur par Intérim
Jean-Jacques VIAL